

ÉLITES, POUVOIR ET LÉGITIMITÉ AU MAGHREB

INTRODUCTION

Les articles de ce volume représentent le deuxième volet de la recherche du C.R.E.S.M. sur les élites politiques nord-africaines, mise sur pied, organisée et, dans une large mesure menée à son terme par des collaborateurs du laboratoire pendant la période 1970-1972. Le premier volume des résultats de cette recherche, sous la direction du Professeur René Duchac, est actuellement sous presse (1). Ces remarques introductives à la seconde série d'articles sur les élites maghrébines ont la modeste ambition de replacer ce travail dans une perspective plus large, de cerner ses limites et d'expliquer certaines des raisons qui l'ont orienté sur la notion de *légitimité*, notion qui a guidé l'ensemble des contributeurs.

Outre les profonds clivages idéologiques qui subsistent entre les spécialistes de cette partie de la littérature sur la stratification sociale communément appelée *Elite* — au singulier ou au pluriel — des difficultés conceptuelles spécifiques ont, dans le passé, obscurci les phénomènes associés à l'analyse de catégories, et continuent encore maintenant à le faire. Les raisons en sont évidentes. Les *Elites*, quelle que soit l'articulation des catégories sociales à laquelle on veut appliquer le concept, sont des groupes *privilégiés*. A partir du moment où la recherche en sciences sociales et politiques s'efforce, consciemment ou non, de contribuer au maintien, au transfert ou à l'élimination de ces privilèges — reflétant les intérêts historiques des acteurs — les études sur les élites politiques ou sociales sont basées sur des hypothèses normatives qui, généralement, ne sont pas explicitées. Une littérature considérable sur les élites continue d'être déversée sur le marché intellectuel : une partie en est utile, mais une plus grande partie encore est rigidement appuyée par des notions préconçues sur ce que le système de stratification *devrait* être, plutôt que sur ce qu'il *est* réellement. Souvent — et c'en est la mode actuellement — ces analyses sont renforcées et justifiées par un appareil méthodologique compliqué dont les hypothèses sous-jacentes sont rarement mises en cause. Un bref exemple suffira à l'illustrer.

(1) *La formation des Elites maghrébines*, Paris, L.G.D.J., 1972.

Les études de mobilité sociale, dans les pays occidentaux aussi bien que dans les pays en développement, utilisent des recensements sur les catégories professionnelles pour expliquer les changements dans le système de stratification. Mais ces catégories sont élaborées pour refléter des idées préconçues, selon lesquelles les différences professionnelles expriment vraiment des différences dans le statut économique-social. Si, par exemple, le fils d'un propriétaire terrien devient salarié, nous disons qu'il a « grimpé » dans l'échelle sociale, et les sociologues n'ont généralement pas grand scrupule à assigner des mesures pour déterminer le *degré* de mobilité ascendante qu'une telle « carrière » est supposée refléter. Pourquoi un tel changement représente-t-il une mobilité « ascendante », pourrait-on demander ? Pourquoi pas, aussi bien, une mobilité latérale ? Le problème est que cette méthodologie quantitative en sciences sociales refuse souvent la responsabilité d'articuler les hypothèses sous-jacentes aux mesures qu'elle utilise, confondant souvent ces mesures avec la *signification* attachée aux différences observées. On pourrait dire aussi, d'une autre manière, que toute recherche utilisant des catégories d'origine occidentale, ou des références taxonomiques similaires exprime inconsciemment les changements observés *en termes* d'hypothèses qui peuvent être, ou ne pas être, appropriées à une situation non occidentale. Cette remarque méthodologique illustre les extraordinaires difficultés qu'il y a à mener un travail comparatif dans le domaine de la stratification politico-sociale. Les unités de base de l'analyse sont sujettes à des variations sociales, culturelles et historiques. Nous ne pouvons donc sans une grande naïveté supposer par exemple — si sont démontrées des similarités entre les origines sociales, l'arrière-plan politique, ou le processus de socialisation chez les élites en Tunisie, en Algérie ou au Maroc — que cette démonstration par elle-même puisse être utilisée pour attacher à de telles découvertes une *signification* qui puisse, seule, expliquer les *comportements*.

Les études de stratification sociale ont généralement insisté sur le rôle de la profession comme élément principal du statut, ou de la localisation des individus dans la hiérarchie sociale. Bien que les individus puissent avoir une perception des statuts relatifs des ingénieurs ou des propriétaires terriens, des fellahs ou des fonctionnaires, dans l'*abstrait*, de telles comparaisons abstraites ne leur sont pas très utiles dans leurs relations avec les autres, ou dans leur évaluation de ceux-ci, pour deux raisons. La première est que la plupart des individus sur lesquels une personne a la possibilité d'avoir une influence réciproque, et dont elle a besoin pour établir une évaluation de statut, ont un statut professionnel similaire à la fois entre elles, et à celui de cette personne. Dans ces conditions, la profession n'est plus un élément utile d'information, car elle ne différencie pas les individus capables de différentes sortes d'interaction et ceux qui ne le sont pas. Deuxièmement les comparaisons abstraites de formation ne sont pas utiles dans des situations réelles d'interaction, car elles ne sont pas liées à des attentes sur les comportements concrets. Il tombe donc sous le sens qu'à ces difficultés caractéristiques de situations typiquement occidentales, dotées de systèmes de stratification relativement stables, s'ajoutent, comme l'a observé le Doyen Debbasch dans son introduction au premier volume de cette recherche, les circonstances qui nous occupent ici, à savoir des sociétés dont les changements internes ne peu-

vent être compris en termes d'évolution plus ou moins prévisibles, mais plutôt dont l'histoire doit être comprise en référence à une série de ruptures existentielles profondes. Le processus général de décolonisation et, plus précisément, les révolutions ou guerres d'indépendance, « bouleversent l'ordre habituel de l'ascension sociale, jusqu'à porter au pouvoir des hommes dont la carrière professionnelle n'est nullement construite, parfois même dont la formation professionnelle demeure inachevée. On peut alors parler d'une sorte de court-circuitage de la carrière privée par la carrière publique ».

Ces remarques témoignent de notre attention à l'extrême complexité d'une étude comparative sur les élites en général, et sur les élites nord-africaines en particulier. Malgré ces difficultés, il semblait utile de limiter la première étape exploratoire à un effort schématique, signalétique et descriptif, pour arriver à élaborer ce qui pourrait être appelé une taxonomie, ou un inventaire des acteurs politiques de haut niveau, dans le but de définir, même très grossièrement, les frontières sociologiques à l'intérieur desquelles l'action politique a pris place et continue à prendre place. Ces frontières déterminent la forme du système politique et la nature du conflit dans cette arène; elles nous sensibilisent aux ressources, économiques, sociales ou politiques dont disposent les groupes d'intérêt en compétition.

Le premier volume de cette recherche tentait donc de répondre dans les grandes lignes, mais aussi exhaustivement et systématiquement que le rendaient possible les contraintes de temps, à des questions relativement simples concernant les origines sociales et géographiques du personnel politique dans les quatre pays du Maghreb, leur formation, leur socialisation, et enfin leur recrutement et leur insertion dans la vie publique. Les limites d'un tel projet, nous n'insisterons pas sur ce point, doivent être explicitées. Pour ne pas trop éparpiller les résultats, et donc l'utilité d'un tel effort, le terme « personnel politique » fut pris dans un sens très étroit, et limité aux membres de gouvernements et aux dirigeants des partis politiques depuis les indépendances. On trouvera le détail de l'échantillonnage dans le premier volume déjà cité (2).

Il n'y a pas lieu ici d'entamer une évaluation critique de la réussite ou de l'utilité de ce travail. Il faut savoir cependant que, pour les raisons ci-dessus évoquées, il n'y avait été tenté aucune étude comparative des systèmes de valeur, des cadres de référence politiques, des idéologies et de leurs inflexions en fonction de l'insertion dans des groupes, ou de l'accession à des responsabilités administratives ou gouvernementales; aucune analyse de contenu de l'action politique des élites, ni des moyens par lesquels s'exerce cette action; aucune tentative de réponse aux problèmes signalés par Jean Leca dans son étude sur les rapports entre le Parti et l'Etat (3) : rôle des élites politiques dans le processus de changement social et d'innovation; relation entre la compétence et la légitimité; problème de la source de la notoriété ou, si l'on préfère, du prestige; problème du « langage commun » de l'élite et, corollairement, de la relation entre les élites et le peuple par

(2) C.R.E.S.M., *La formation... op. cit.*

(3) J. LECA, « Parti et Etat en Algérie », *A.A.N.*, (VII), 1968, p. 13-42.

le truchement de l'instrument linguistique (4). Aucun éclairage des rapports entre la classe « politique » au sens strict, c'est-à-dire la minorité gouvernementale effective et la classe que, de façon plus large, on peut appeler « dirigeante » au sens que R. Aron donne à ce terme : catégorie de privilégiés qui, par leur position dans la hiérarchie sociale ou leurs fonctions de responsabilité, publique ou privée, approchent le pouvoir et peuvent, le cas échéant, exercer une influence sur lui. Aucune approche enfin du réseau des circuits de décision et des relais de transmission de ces décisions, en d'autres termes du mode d'exercice du pouvoir.

Il est évident qu'une si large série de questions majeures, qui n'ont pu être qu'effleurées dans le premier volume, ne pouvait être clairement traitée ici sans un effort de *sélection* et de *précision*, en d'autres termes de limitation de l'univers du discours. Les contributions qui suivent sont le résultat de tels choix. Il serait naïf, cependant, de croire ces choix faits à partir de critères strictement homogènes. C'est une chose que d'imposer un ensemble commun de définitions quand on fait un inventaire des acteurs politiques; c'en est une autre, et bien différente, quand on essaie d'arriver à une *explication*, de faire reposer les résultats significatifs d'un tel inventaire sur un contexte structurel spécifique, au moyen d'une investigation empirique.

Deux décisions majeures, qui ont déterminé l'orientation de cette recherche, demandent une explication. La première est que les études rassemblées ici représentent la suite des travaux antérieurs, mais que nous y avons élargi la définition des « élites » à laquelle nous avons collectivement adhéré dans la première série d'études dans un but de cohérence interne et de comparabilité minimale. Par élites, nous n'entendons plus seulement les acteurs politiques au sens strict qui, comme individus, ont eu une influence importante sur les prises de décision. Alors que toutes ces études, d'une façon ou d'une autre, se réfèrent à des groupes privilégiés dans le système de stratification, notre objectif ici est de décrire les processus par lesquels de tels privilèges sont nés, et les moyens par lesquels ils se sont perpétués, ce qui exclut le maintien d'une vision aussi restreinte. Si donc les auteurs se penchent tous sur l'infrastructure du privilège, le choix des champs d'investigations, institutions ou mécanismes, qui constituent le sujet de ces études, a été laissé à leur jugement.

Deuxièmement, pour fournir une trame de référence analytique commune, nous avons demandé aux auteurs, quand cela était possible et pertinent, de fomuler leurs points de vue en termes de ressource politique et sociale de *légitimité*. Plusieurs d'entre eux l'ont fait explicitement, d'autres ont gardé cette dimension analytique sous-jacente au niveau de l'implicite. Quoiqu'il en soit, il nous faut maintenant développer la signification que nous avons attaché à ce concept, qui a imprégné nos discussions et, espérons-le, structuré notre pensée.

Alors qu'autorité et stratification peuvent converger, ou diverger, les problèmes de légitimation qu'ils posent sont, d'un point de vue analy-

(4) Sur ce problème, voir B. ETIENNE « Langue et Culture », Communication au Séminaire international sur *Les influences occidentales dans les villes maghrébines à l'époque contemporaine*, C.R.E.S.M., Aix-en-Provence, 1970.

tique, distincts. Puisque l'autorité publique a le devoir d'agir pour le bien de l'ensemble de la communauté, il apparaît évident, à première vue que les privilèges économiques et sociaux représentent des phénomènes d'intérêt personnel très étroit. Cependant, ceux qui profitent de ces privilèges font croire qu'ils méritent leur bonne fortune. Pendant de longues périodes, les croyances religieuses ont, comme l'a montré très en détail Max Weber, légitimé l'inégalité. La religion, par exemple, a fourni un univers de discours dont les privilégiés et les autres tiraient des conclusions diamétralement opposées. Dans les périodes où la religion fournissait un langage symbolique universel, le peuple, très nettement hétérogène dans son statut et son enseignement, pouvait encore faire partie d'un même milieu culturel. En Occident, un langage laïque de légitimation a graduellement remplacé le langage politique et religieux plus ancien. Au début de la période industrielle les défenseurs des idéologies de la société d'entreprise qui voulaient que tout succès fut mérité, étaient contrebalancés par ceux qui revendiquaient le droit de posséder le produit du travail dans son intégralité. Les revendications conflictuelles étaient formulées dans un langage de gain matériel, chaque groupe étant récompensé pour sa contribution. Il est clair que ce n'était pas là une légitimation stable de l'ordre social, mais son influence continue encore de nos jours (5). La stratification des sociétés industrielles occidentales est donc légitimée à un niveau, mais manque d'une justification intellectuelle et culturelle correspondante.

Ces remarques générales donnent déjà quelque idée de la complexité du problème de la légitimité dans le cas des pays du Maghreb. Le processus de décolonisation a en partie été causé par — et a ensuite précipité — l'émergence d'une conscience d'identité à la fois nationale et psychologique. Née au début du hasard, et par la suite improvisée en référence à « l'autre significatif », le colonisateur — cette conscience s'est graduellement institutionnalisée. Bruno Etienne, dans sa contribution à ce volume, retrace en grand détail dans le contexte algérien, ce développement idéologique. « L'Algérie » — comme il peut, bien sûr, l'être dit du Maroc et de la Tunisie — « a subi l'histoire, elle entend désormais la faire (et pour cela elle commence à ré-écrire la sienne) ».

L'invention de « l'ordre moral », auquel le processus historique est supposé « obéir », ne peut être bien comprise sans référence a) aux univers symboliques et culturels indigènes et importés, b) à la façon suivant laquelle cet héritage du passé est différemment intériorisé par les divers groupes sociaux et finalement c) à la trame institutionnelle qui détermine très largement les options qui sont ouvertes.

Nous avons jusqu'ici fait référence à la notion de légitimité en termes d'idéologie ou d'utilisation d'un système symbolique. De nombreuses discussions actuelles sur la légitimité, tout spécialement dans la littérature anglo-saxonne, n'admettent pas que la relation entre cette composante culturelle et idéologique et le système de stratification soit la variable essentielle à étudier. Pour en donner un exemple, prenons une définition d'un inter-

(5) Voir Reinhard BENDIX, *Work and Authority in industry*, New York, 1962.

prête éminent de la tradition américaine de sociologie politique. Arthur Stinchcombe (6) écrit :

« Un pouvoir est légitimé si, par la vertu des doctrines et des normes par lesquelles il est justifié, le détenteur du pouvoir peut faire appel à d'autres centres de pouvoir susceptibles, si besoin en est, de rendre son pouvoir effectif ».

Cette définition, qui n'est pas rare, exprime assez bien une conception de la légitimité qui se différencie assez peu de l'ordre divin par lequel les systèmes politiques médiévaux étaient justifiés. Elle n'insiste pas sur la question de savoir ce qui a créé la légitimité de ces doctrines et normes qui justifient l'utilisation du pouvoir; par qui ont-elles été créées, par qui ont-elles été légitimées ? Si elles ont été créées par ceux qui sont au pouvoir pour justifier leur utilisation du pouvoir, alors la définition de Stinchcombe devient : « L'utilisation du pouvoir pour créer une justification à l'utilisation du pouvoir ». En d'autres termes, cette définition ne nous mène nulle part; elle repose simplement le problème une étape plus loin en posant la question de la légitimité des doctrines qui amènent à justifier (ou légitimer) l'utilisation du pouvoir.

Les réflexions bien connues de Max Weber sur la légitimité sont toujours utiles dans ce que Weber reconnaît que la légitimité est reliée à l'acceptation par les acteurs du droit qu'ont d'autres acteurs de les contrôler. Toutefois, si nous disons qu'est légitime un gouvernement ou un acte de contrôle du pouvoir, par le fait que ceux qui y sont soumis n'agissent pas pour y échapper ou lui désobéir, est-ce que cela signifie, par exemple, qu'une loi est légitime quand les individus ne la violent pas ? Ou alors, que se passe-t-il si les individus perçoivent la loi comme mauvaise et sa violation comme bonne ? Alors la loi, si la légitimité est une croyance, n'est pas légitime. Nous devrions toutefois nous demander d'où est issue la notion suivant laquelle l'individu a raison, et la loi tort ? La réponse doit être : de quelque autre ensemble de normes ou de principes qui sont en conflit avec la loi. Si c'est le cas, pouvons-nous dire que la loi, le gouvernement ou un acte est légitime s'il n'existe aucun ensemble alternatif de normes ou de principes qui permettrait aux gens de justifier un comportement contraire à la loi, au gouvernement, etc...

La légitimité peut être accordée aux rôles, à leurs occupants ou aux décisions affectant l'allocation de ressources spécifiques. Mieux vaut pour un régime que sa légitimité repose sur plusieurs de ces bases, ou sur toutes. Un régime peut être considéré comme légitime, sans que pour autant toutes les questions qu'il est amené à traiter soit acceptées *ipso facto*. Mais plus la légitimité est grande, plus facile bien entendu sera l'acceptation, donc moindre sera le mal qu'il se donnera pour l'obtenir. C'est en ce sens que la légitimité est une ressource transformatrice; elle facilite les transactions sur le marché politique et social. Elle n'est pas une fin en soi, mais sera utilisée, par exemple, pour rechercher l'acceptation.

(6) Arthur L. STINCHCOMBE, *Constructing Social Theories*, New York, 1968, p. 168.

Nous sommes maintenant en mesure de voir pourquoi le coût relativement bas de la légitimité la rend spécialement significative pour les élites des pays en développement, en modernisation, pour maintenir et étendre leur contrôle sur la manipulation des ressources et des récompenses symboliques. Un tel contrôle, dans des conditions où les autres ressources sont rares, milite contre la création de normes ou de principes de rechange à partir desquels pourraient être réévalués les points de vue en conflit. La fonction des *idéologies* correspond évidemment à ce besoin social. Désormais, l'idéologie devient une activité primordiale des partis politiques, donnant l'impression d'un système politique qui tend consciemment vers un but annoncé, mais pas exactement défini (7) et qui essaye de gagner un monopole d'émission sur une sorte de nouvelle monnaie symbolique. Bourdieu et Passeron font la même remarque quand ils disent que la « reconnaissance de la légitimité d'une domination constitue toujours une force (historiquement variable) qui vient renforcer le rapport de force établi, parce qu'en empêchant l'appréhension des forces comme telles, elle tend à interdire aux groupes ou classes dominées de s'assurer toute la force que leur donnerait la prise de conscience de leur force » (8).

Il n'est donc pas surprenant que plusieurs des auteurs des contributions de ce volume aient choisi d'analyser le processus par lequel la légitimité est créée, à travers une étude de l'idéologie, du *discours* idéologique des élites en place. Ainsi Michel Camau, dans son analyse du contenu du journal *l'Action*, remarque explicitement que les « messages » qu'il a examinés « répondent à la nécessité immédiate de justifier des orientations politiques; ... le discours de légitimité auxquels ils ressortissent explicitent certains des aspects de l'idéologie dominante ». De plus, « le fait que les élites politiques occupent les sommets de l'appareil d'Etat et participent à ce titre à la diffusion de l'idéologie dominante ne préjuge en rien de leur appartenance ou non à la classe dominante, et c'est précisément parce que nous n'avons pas jugé être en mesure de résoudre ce problème que nous avons recouru à la notion d'élites ». Camau remarque que si dans une formation sociale donnée, il y a une idéologie dominante, il existe *plusieurs discours de légitimité* qu'il analyse avec beaucoup de précision. Bruno Etienne pose des questions similaires dans sa contribution portant sur le vocabulaire politique de légitimité en Algérie. Comme les autres pays du Maghreb, mais peut-être plus intensément, l'Algérie expérimente avec force le double problème de l'industrialisation (qui doit faire d'elle un pays moderne et développé) et de la spécificité (qui lui a permis de ne pas être française). Il existe un discours-type sur ce sujet, et le Plan en est une expression parfaite. Comment alors ne pas être tenté d'étudier la relation qu'il y a entre la légitimité du combat contre le colonisateur et la légitimité du combat que mène l'Algérie indépendante contre le sous-développement, si dans le discours de l'Etat, il ne s'agit que d'un seul et même combat. L'enjeu de la bataille est d'accéder à

(7) Voir Clement H. MOORE, « The Single-Party as a source of legitimacy », paper presented at the Symposium on the evolution of established single-party systems, Timber Cove Inn, Jenner, Cal. 1968.

(8) Pierre BOURDIEU et Jean-Claude PASSERON, *La Reproduction*, Paris, 1970, p. 29.

la civilisation technicienne sans renoncer au patrimoine culturel (avec tout ce que cela comporte d'adhésion).

Noureddine Sraieb, dans sa contribution sur Enseignement, Elites et Système de valeur, nous donne une étude de cas, portant sur un des principaux organes de socialisation des élites tunisiennes, le Collège Sadiki. La signification d'une telle étude est soulignée par d'éloquentes statistiques qui montrent que « sur le plan strictement politique (Bureaux Politiques du Néo-Destour, devenu Parti Socialiste Destourien en 1964, et Comités Centraux de ce parti, membres des gouvernements depuis 1956), 62 des membres de ces organismes étaient des Sadikiens ». Il s'interroge sur le rôle de l'expérience éducative de Sadiki dans la naissance et le développement d'une élite politique en Tunisie, et dans le ou les systèmes de valeur qu'elle transmet ou perpétue à divers moments de l'histoire tunisienne. L'ambiguïté historique du rôle de Sadiki ne peut être clairement comprise sans référence à des problèmes linguistiques, l'éducation française étant un véhicule puissant de contagion idéologique interculturelle, et ouvrant dans le même temps des positions dans l'administration du protecteur.

Jean-Claude Santucci et Jean-Jacques Régnier, étudiant Armée, Pouvoir et Légitimité au Maroc, sujet dont de récents événements ont démontré l'importance, et par référence auquel ils analysent les caractéristiques particulières du système politique marocain en insistant sur le rôle joué par l'armée dans la légitimation du régime auprès de la majorité rurale de la population. Il y a enfin un intéressant parallélisme entre les contributions d'Octave Marais et de Jean Leca. Marais étudie les rôles successifs joués par les élites intermédiaires dans le passé récent du Maroc, et la façon dont ces élites étaient manipulées par la Monarchie. Jean Leca étudie l'administration locale actuelle en Algérie, dans son interaction avec le pouvoir politique, spécifiant les limites de l'autorité de ce dernier, et soulignant les fonctions de la première. L'ensemble de ces études sera précédé par les réflexions d'André Nouschi, qui replace les problèmes spécifiques des autres contributions dans une perspective historique plus générale.

Marcel TETTLER *

* Professeur de Sociologie à l'Université de Wisconsin.